

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 05 mars 2014



En prélude à la publication prochaine du calendrier électoral, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) multiplie les échanges d'information sur la feuille de route du cycle électoral (2013-2016) avec les différentes parties prenantes au processus électoral en République Démocratique du Congo ; à savoir : les jeunes, les femmes, la société civile, les patrons de presse, les journalistes et les différentes associations des Professeurs d'Université et des Instituts supérieurs de la RDC. La semaine du 24 février au 1^{er} mars 2014 a été également marquée par la tenue de la 3^{ème} réunion du Comité de partenariat des élections qui regroupe le Gouvernement de la RDC et les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui appuient le cycle électoral RD congolais. Les uns et les autres ont assuré la CENI de leur appui.

La formation des Préposés à la collecte des données à travers les 20 antennes de la CENI dans la province du Bandundu évolue normalement. Ce sont au total 958 préposés à former pour couvrir 862 groupements et 84 communes dans le Bandundu. Le Rapporteur-Adjoint de la CENI, M. Onésime Kukatula, a effectué le jeudi 27 février 2014, une mission de supervision dans le territoire de Kenge où 91 préposés dont 15 femmes ont été formés. Il conduit, également, du 03 au 08 mars, une mission similaire dans les antennes de Masi-Manimba, Kikwit, Idiofa et Gungu.



Madame Chantal Ngoyi Tshite, Questeur de la CENI, est à la tête de la mission de contrôle administratif et physique des agents de la CENI dans les provinces du Katanga, Nord et Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale, Kasai Occidental et Oriental. Ce contrôle qui s'inscrit dans le contexte de la restructuration de la CENI a été déjà réalisé à Kinshasa, au Bas-Congo, dans le Bandundu et à l'Equateur. Madame Micheline Bie, Questeur-Adjoint de la CENI, dirige la mission d'inventaire des matériels de la CENI dans la province du Bas-Congo afin d'évaluer les besoins réels du terrain pour une meilleure prise en charge de prochaines opérations électorales.

Actualités du terrain

Equateur : La Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC) a organisé le 28 février 2014, une rencontre sur la décentralisation et le processus électoral 2013-2016. La Section Electorale (SE) a été conviée à cette réunion qui a porté également sur la participation de la Société Civile de la province à la mise en œuvre de l'accord cadre d'Addis Abeba pour la stabilisation de la RDC.

Bas Congo : La S.E a appuyé l'Antenne CENI de Matadi pour l'organisation d'une séance de sensibilisation avec les membres de la synergie des syndicats des enseignants du Bas Congo. La rencontre s'est tenue le 26 février 2014 et a porté sur la décentralisation et les élections locales.

Nord Kivu : La S.E a organisé un forum sur le thème de la liberté d'opinion, le jeudi 20 février 2014, à Goma. Plusieurs personnalités représentant des Institutions congolaises, de la MONUSCO, des partis politiques, des médias et des Organisations de la société civile ont pris part à la rencontre.

Sud Kivu : La S.E a reçu la représentante provinciale de l'ONG AMGO (African Movement of Grassroots non state Organisation). Cette nouvelle structure qui vient de s'installer au Sud Kivu agit à travers un programme dit « Espace genre et élection ». Après les échanges d'information et de documents, rendez-vous a été pris pour le 28 février 2014, afin de définir des pistes de collaboration.

Province Orientale : La S.E a proposé une nouvelle version des TDR du Pôle Action Genre Election (PAGE) qui a été partagée avec ses membres pour en discuter et l'adopter au cours d'une rencontre prévue, le 3 mars 2014.

Informations générales

Comprendre l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.

1. C'est quoi la stabilisation des cartographies opérationnelles ?

C'est un ensemble d'activités qui consistent à collecter les informations sur terrain permettant de :

- améliorer la nomenclature des groupements, des villages et des quartiers ;
- géo-localiser les entités de base et les sites de vote,
- regrouper les villages autour des sites de vote
- déterminer les possibilités d'accès à ces entités et ces sites de vote, ainsi que leur couverture en réseaux de télécommunication et en radio FM.

2. Quels sont les objectifs spécifiques de la stabilisation des cartographies opérationnelles ?

- Fiabiliser la liste des entités locales de base en harmonisant les listes des villages de chaque groupement officiellement reconnu par le Ministère de l'Intérieur et les listes des quartiers de chaque commune;
- Stabiliser la cartographie des sites de vote :
 - (i) en confirmant les sites de vote existants ;
 - (ii) en identifiant, dans le but de rapprocher le plus possible les sites de vote des électeurs, les sites de vote additionnels à créer ;
 - (iii) en regroupant les villages autour de chaque site de vote ;
 - (iv) en collectant les coordonnées géographiques des groupements et villages, communes et quartiers et enfin des sites de vote ;
- Produire les cartographies opérationnelles d'usage :
 - (i) des circonscriptions électorales ;
 - (ii) des sites de vote ;
 - (iii) de couverture réseau ;
 - (iv) de couverture médias ;
 - (v) d'axes et itinéraires de déploiement logistique.

NB : Sur terrain, le préposé à la collecte recueillera les données au niveau des groupements ou des communes, des villages ou des quartiers et au niveau des sites de vote.

3. C'est quoi la fiabilisation du fichier électoral ?

C'est un ensemble d'activités qui consistent à :

- identifier et intégrer dans le fichier électoral les électeurs dits « omis » ;
- répartir les électeurs dans les sites de vote ;
- produire des statistiques crédibles d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) et par site de vote.

4. Quels sont les objectifs spécifiques de la fiabilisation du fichier électoral ?

- Afficher les listes des électeurs dans les sites de vote repérés dans le but d'informer les électeurs sur leur lieu de vote ;
- Identifier et intégrer dans le fichier électoral les électeurs dits "omis", c'est-à-dire détenteurs de la carte d'électeur mais dont le nom ne figure pas sur les listes électorales affichées;
- Améliorer la répartition des électeurs dans les sites de vote;
- Produire des listes fiables d'électeurs par site de vote pour les élections à organiser;
- Réunir les données statistiques sur le nombre d'électeurs de chaque circonscription électorale, permettant l'élaboration du projet de loi portant répartition des sièges pour les élections urbaines, municipales et locales.

NB : Sur terrain, le préposé à l'affichage affichera, pour consultation, les listes provisoires des électeurs aux sites de vote afin de permettre à tout électeur de vérifier la présence de son nom sur ces listes et enregistrera les réclamations des électeurs par rapport aux listes.